

2014/6210 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 4 000 EUROS A L'ASSOCIATION CHARITE BELLECOUR POUR LA MISE EN OEUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2014 : LE FESTIVAL EN JUIN, LA NOCTURNE EN DECEMBRE ET LA REFONTE DU SITE INTERNET. (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association de commerçants Charité Bellecour a été créée en septembre 2008 pour dynamiser la rue de la Charité, notamment au moment des fêtes de fin d'année. Elle regroupe à ce jour près d'une centaine d'adhérents, pour la plupart indépendants, dans un périmètre qui comprend la rue de la Charité et les rues adjacentes (Sala, Sainte-Hélène, Remparts d'Ainay, Franklin...). En 2012, les adhérents de l'Association Charité Village (au Sud de la rue) ont rejoint l'Association Charité Bellecour.

L'objectif de l'association est de mettre en valeur le quartier, d'augmenter la notoriété de ses commerçants et d'inciter les Lyonnais à venir découvrir le quartier, s'y promener et faire des achats.

Depuis 2012, l'Association Charité Bellecour a pris de l'envergure en créant un site Internet vitrine du quartier et une vidéo et en organisant, en 2013, un festival sur 3 jours qui a fait l'objet d'une subvention de 4 000 € de la Ville de Lyon, allouée par délibération n° 2013/5332 du 8 avril 2013.

L'année 2014 sera ponctuée par deux animations prévues au printemps et en hiver et sera l'occasion pour l'association de refondre son site Internet pour mieux l'adapter à l'image du quartier.

Le festival Charité Bellecour en juin

Ce festival, organisé autour des thèmes du patrimoine (jeu de piste), de la mode (ateliers de customisation de vêtements et défilé de mode) a remporté en 2013 un franc succès relayé par les médias (une quinzaine de retours presse).

L'Association Charité Bellecour a donc décidé de réitérer l'expérience à la fin du printemps en mettant l'accent sur la participation des commerçants et habitants à l'organisation et aux animations. Sa volonté est de créer des moments populaires forts et festifs. Au programme de l'édition 2014, un brunch ou barbecue géant, des activités autour de la mode, des animations en lien avec la musique, la danse ou un jeu de piste.

Les commerçants du quartier seront mis à l'honneur via un programme d'animations organisées dans leur boutique : cours de tricot, photographies, ateliers dégustation, atelier bijoux, cours de cuisine...

La nocturne en décembre

Pour la 5^e année consécutive, l'Association organise une nocturne au mois de décembre, un événement devenu incontournable dans le quartier. La nocturne repose en grande partie sur l'implication des commerçants qui proposent chaque année des animations au sein de leur boutique, ouverte pour la grande majorité, jusqu'à 21 h 00. Un parcours commerçant avec des offres spéciales, des idées cadeaux, des dégustations, des animations est proposé chaque année aux visiteurs, permettant ainsi de créer de l'animation et du dynamisme à l'occasion des fêtes de Noël.

Le refonte du site Internet

L'Association a estimé que le site et l'image du quartier avaient besoin d'évoluer vers une image plus contemporaine, destinée au maximum de publics.

Le site Internet fera donc peau neuve en devenant la véritable vitrine du quartier : plus visuelle, plus moderne et plus simple d'accès.

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions, l'Association sollicite un soutien financier de 4 000 euros auprès de la Ville de Lyon.

La dépense prévisionnelle s'élève à 11 000 € répartis comme suit :

- Association Charité Bellecour : 7 000 € ;
- Ville de Lyon : 4 000 €. »

Vu la délibération n° 2013/5332 du 8 avril 2013 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie Locale, Relations Internationales, Universités ;

DELIBERE

1. Une subvention de 4 000 euros est allouée à l'Association de commerçants Charité Bellecour, dont le siège est situé au 43 rue de la Charité à Lyon 2^e, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014 : le festival en juin, la nocturne en décembre et la refonte du site Internet.

2. La dépense en résultant, soit 4 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, ligne de crédit 51977, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

M. O. FONDEUR